

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

UNITE TERRITORIALE : Côte-d'Or

Subdivision : 21-1

Nom des inspecteurs : Frédéric FILLAUDEAU

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 18/01/2011 Date de l'inspection : 02/02/2011

Type d'inspection : approfondie ou courante ou ponctuelle
 inopinée ou annoncée
 planifiée ou circonstancielle

motif de la planification :

Plan de contrôle des installations classées..

ou détail des circonstances :

/

Société : EUROFLACO

Autorisation

Commune : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Activité : fabrication de flacons en matières plastiques

Priorité : autre

Liste des installations inspectées : contrôle sur pièces

Thème : point sur les non-conformités et observations émises lors de l'inspection du 25 mars 2010

Référentiels de l'inspection :

- arrêté préfectoral portant mise en demeure en date du 20 mai 2010
- arrêté préfectoral d'autorisation du 20 octobre 2004
- arrêté ministériel du 15 janvier 2008 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations
- arrêté ministériel du 23 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M. Jean-Marc IRLINGER, responsable qualité-sécurité-environnement

M. Didier SIRUGUET, responsable maintenance

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Suite à la visite d'inspection effectuée le 25 mars 2010, qui avait fait l'objet de mises en demeure, l'exploitant a globalement mis en oeuvre les contrôles réglementaires demandés. Cependant, il appartient à l'exploitant de mener les actions correctives nécessaires à l'issue de ces contrôles lorsque ceux-ci font l'objet de non-conformités.

Il est à noter que le responsable maintenance qui venait juste de prendre ses fonctions lors de la visite d'inspection de mars 2010 a quitté l'entreprise et a été remplacé en juin 2010.

Les principales observations faites lors de l'inspection par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 20 octobre 2004 sont les suivantes :

- article 15 : concernant le contrôle des rejets des eaux, un point de rejet sur trois n'est pas conforme et fait apparaître des valeurs en DCO et MES supérieures aux valeurs limite prescrites dans l'arrêté d'autorisation.
- article 22.4 : concernant le contrôle des émissions sonores, le rapport de la société ACOUSTIQUE France de juin 2010 fait apparaître des niveaux mesurés non-conformes en limite de propriété, côté nord-est, le jour et la nuit.
- article 13.4 : les bordereaux relatifs au nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures établis le 13/04/2010 ne concerneaient que deux séparateurs d'hydrocarbures, alors qu'il y en a trois sur le site.
- article 16 : les trois disconnecteurs ne sont pas localisés sur le plan des réseaux d'eaux.
- article 20 : le contrôle des rejets atmosphériques n'a pas été réalisé. L'exploitant a contacté la société DEKRA qui doit intervenir le 22/02/2011.

- article 33 : suite au contrôle des installations électriques de décembre 2009, l'exploitant n'a pas mené toutes les actions correctives.

Par ailleurs, concernant les bâtiments de stockage, dont une partie a été détruite lors d'un incendie en août 2007, et qui ne respectent pas la distance minimale réglementaire par rapport à l'enceinte de l'établissement, une étude a été menée par le bureau d'étude CIPEI afin de réhabiliter les bâtiments de stockage. Le dossier a été transmis à l'unité territoriale de la Côte-d'Or et est en cours d'instruction.

Suites envisagées :

Les observations effectuées feront l'objet d'un courrier adressé à l'exploitant.

Liste des documents établis suite à la visite :

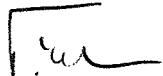
Bordereau de transmission au Préfet

Tableau des constats

Lettre à l'exploitant

Dijon, le 09 février 2011

L'inspecteur des installations classées,



Frédéric FILLAudeau